



## ARRETE DU MAIRE N° 124 / 2025

PORTANT SUR LA REGLEMENTATION DE LA  
CIRCULATION DEVANT LE 16 RUE EMILE ZOLA

### LE MAIRE DE LA COMMUNE

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2542-1, L 2213-1 et 2 ;
- VU** le code de la route et notamment les articles R 44 et R 225 ;
- VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière ;
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4<sup>ème</sup> partie) approuvée par arrêté du 7 juin 1977 ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu, pour l'intérêt majeur de la sécurité, de réglementer la circulation devant le 16 rue Emile Zola pendant la durée des travaux de pose d'un regard AEP.

## ARRETE

**Article 1 :**

La circulation et le stationnement seront interdits devant le 16 rue Emile Zola, à partir du mardi 9 septembre 2025 et jusqu'au 26 septembre 2025.

**Article 2 :**

Les panneaux de signalisation nécessaires pour la déviation seront mis en place par l'entreprise.

Il sera interdit de stationner et de dépasser dans l'emprise du chantier et en approche de celui-ci, la vitesse sera limitée à 30 km/h.

**Article 3 :**

En vue d'assurer l'exécution du présent arrêté les mesures de signalisation seront prises conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4<sup>ème</sup> Partie) approuvée par arrêté du 7 juin 1977.

**Article 4 :**

Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles et qui seront constatées par des procès-verbaux, seront transmis aux tribunaux compétents.

**Article 5 :**

Les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise à :

- SOGEA-EST Agence de Richwiller ([francis.pierron@vinci-constructeur.fr](mailto:francis.pierron@vinci-constructeur.fr))  
+ ([sogea-est-richwiller-d@demat.sogelink.fr](mailto:sogea-est-richwiller-d@demat.sogelink.fr))
- SOLEA, SODAG
- SIVOM
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Wittelsheim
- CPI –STAFFELFELDEN
- La Brigade verte
- Dossier.

Fait à Staffelfelden, le 5 septembre 2025

**Le Maire,  
Thierry BELLONI**

